

## ENTRE LESSE ET LOMME - FAQ

Site Internet de la randonnée : <http://www.rando-lesselomme.be/>

### Infos générales

---

- **« Entre Lesse et Lomme », qu'est-ce que c'est ?**

C'est un **itinéraire pédestre balisé en boucle de 78 km** qui permet de vivre **3 jours** d'itinérance en totale **immersion en forêt**.

16 liaisons-villages ont également été créées pour relier la boucle de 78 km aux 8 villages de la commune de Libin. Ces liaisons ne sont pas balisées.

- **A quel public s'adresse cette randonnée ?**

Cette randonnée s'adresse à des marcheurs de **niveau « intermédiaire » à « confirmé »**. Il faut **être capable de marcher jusqu'à 30 km par jour** car 3 aires de bivouac sont distantes de +/- 30 km chacune (2 d'entre elles sont assez proches). Il est nécessaire d'être bien organisé et équipé pour pouvoir arpenter le circuit dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

- **Où se situe le point de départ du circuit ?**

Le **point de départ recommandé est le hameau de Lesse** (point de repère « 1-R »), à proximité du village de Redu.

Cependant, le circuit a été conçu pour permettre aux randonneurs de débiter la randonnée depuis plusieurs endroits : soit depuis un des 33 points de repères identifiés sur le circuit de 78 km, soit depuis le centre d'un des 8 villages de la commune de Libin. Dans ce dernier cas, les randonneurs doivent emprunter une liaison-village pour rejoindre le circuit de 78 km.

- **Existe-t-il des points d'approvisionnement en eau potable le long du parcours ?**

Non ! Il est important **de prévoir un système pour filtrer l'eau** : il n'existe pas de points d'approvisionnement en eau potable le long du circuit de 78 km.

- **Puis-je trouver des poubelles le long du parcours pour jeter mes déchets ?**

Seules quelques poubelles sont installées le long du circuit (elles sont localisées sur la carte). Il est demandé d'emporter ses déchets et de les **gérer de manière responsable**, qu'ils s'agissent d'ordures ordinaires ou sanitaires. Le respect de la nature est primordial.

- **En période de chasse, est-il possible de réaliser la randonnée ?**

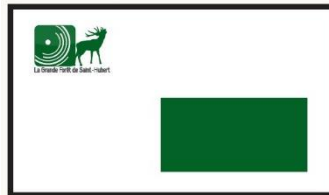
Entre le 21 septembre et le 31 décembre, il est déconseillé de randonner sur le parcours en raison de la chasse. De nombreuses interdictions légales et temporaires de passage sont d'application sur différents tronçons du circuit, à différentes périodes.

## Le balisage

---

- **Le circuit est-il balisé ?**

Oui, le circuit de 78 km est entièrement balisé par un **rectangle vert** accompagné du logo de la Grande Forêt de Saint-Hubert.



Attention, les 16 liaisons-villages ne sont pas balisées.

- **Le circuit est-il balisé dans les 2 sens ?**

Non. Le circuit est balisé **dans un seul sens** : dans le sens des aiguilles d'une montre.

- **Comment faire pour se repérer sur le circuit ?**

33 points de repère (numérotés de 1 à 33, au départ de Lesse) sont matérialisés sur le circuit grâce à une signalétique spécifique. Ces 33 points de repère sont également localisées sur la carte IGN.

- **Est-il facile de repérer le départ des liaisons-villages sur le terrain ?**

Oui car les liaisons-villages prennent leur départ depuis des points de repère qui sont matérialisés sur le terrain par une signalétique spécifique. Les points de repère qui marquent le départ des liaisons-villages sont nommés par un chiffre et par une lettre. Cette lettre indique l'initiale du nom du village qu'il est possible de rejoindre en suivant la liaison-village.

Exemple : « 3-R », le 3ème point de repère indique une liaison-village qui rejoint Redu.

## Les outils : carte, application,...

---

- **Quels sont les outils à ma disposition pour me repérer ?**

- La **carte IGN est un outil complet** qui, accompagnée du balisage et de la signalisation sur le **terrain**, permet de s'aventurer en toute tranquillité sur la grande boucle et les 16 liaisons-villages.
- Un support supplémentaire sortira prochainement. En effet, le **roadbook** reprendra uniquement les liaisons-villages « vers le village et vers la boucle » accompagnées de la liste des hébergements, restaurants et commerces de la commune de Libin.
- L'application « **SityTrail** » : la boucle de 78 km et les 16 liaisons-villages sont téléchargeable gratuitement sur smartphone via l'application

[www.sitytrail.com/fr/trails/407317-libin--lesse---entre-lesse-et-lomme/](http://www.sitytrail.com/fr/trails/407317-libin--lesse---entre-lesse-et-lomme/)

## Les aires de bivouac

---

- **Existe-t-il des aires de bivouac ?**

**4 aires de bivouac** sont aménagées le long du parcours pour les randonneurs aventureux.

- **Quelles sont les règles à respecter pour les aires de bivouac ?**

Le bivouac est autorisé uniquement sur ces 3 aires (aire du Biolin, aire du Banè aire de la Virée à Chêne). L'aire de la virée à Chêne se trouve entre le repère 32 et 33-T (non-reprise sur l'ancienne carte).

Ces aires sont accessibles dans le respect du code forestier et du règlement spécifique signalé sur chaque aire de bivouac.

- Accessibles aux randonneurs uniquement, entre 17h00 et 9h00.
- 10 personnes max. (Pour une occupation par un groupe de plus de 10 personnes : demande d'autorisation au DNF-Cantonnement de Libin)
- Interdiction de passer 2 nuits consécutives sur la même aire de bivouac. Tout campement régulier (plus de 2 fois par mois) est également interdit.
- Feu autorisé (sauf en période de sécheresse) dans la zone prévue à cet effet, entre 17h00 et 00h00 et entre 7h00 et 9h00. Seul le bois mort tombé au sol dans un rayon de 50 m peut servir de combustible.
- Veuillez respecter la quiétude de l'endroit et emporter vos déchets.

### **DNF-Cantonnement de Libin**

Rue de Villance, 90 – 6890 LIBIN

+32(0)61 65 00 90

[libin.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:libin.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be)

⇒ **TELECHARGER LE REGLEMENT COMPLET DU BIVOUAC**

- **A quelle heure est-il recommandé de démarrer sa journée de marche ?**

Il est conseillé d'entamer sa journée de randonnée à 9h00 au plus tard car vous devez rejoindre l'aire de bivouac suivante avant la tombée de la nuit. Les 3 aires de bivouac sont séparées de 30 km de distance et il est interdit de camper en dehors des zones de bivouac. Soyez prévoyants et organisés !

- **Je préfère me loger dans un hébergement (hôtel, gîte, camping ou chambre d'hôtes), est-ce possible ?**

Oui ! Mais il n'existe pas d'hébergement le long de la boucle de 78 km, il faut donc rejoindre un des villages avoisinants grâce aux **16 liaisons-villages non balisées**. Toutefois, attention de bien prendre en compte que cela rajoute quelques kilomètres à votre parcours. N'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme afin d'obtenir la liste des hébergements [tourisme@libin.be](mailto:tourisme@libin.be).

## Accès et parkings

---

- **Où puis-je garer ma voiture pendant les 3 jours de randonnée ?**

5 parkings conseillés sur indiqués sur la carte IGN :

- Village de Redu/sortie direction Lesse – en direction du point « 1/R » à 1,5km du départ de Lesse.
- Pont des Barbouillons / Point de repère « 3-R »
- Parking du Ry des Glands à Neupont / à proximité du point de repère « 5 »
- Parking du terrain de foot de Ochamps / Point de repère « 24-O »
- Parking "Fau Mayau" / Point de repère « 32 » - Parking conseillé pour démarrer/terminer par le bivouac de la Virée à Chêne.

Vous pouvez également garer votre voiture sur le parking de la gare de Poix-Saint-Hubert et rejoindre facilement le point de repère n°13 « Pont Bozeau » en empruntant la route en direction de Smuid.

Le stationnement de véhicule (voitures et mobilhomes) sur le parking de Lesse est dorénavant interdit entre 22h et 6h.

Les randonneurs qui veulent garer leur voiture pour plusieurs jours peuvent se garer au parking situé à Redu (Rue de la Prairie), puis aller à pied jusque Lesse (1,5km).

Il est également possible de se garer sur le parking situé au point de repère 32 « Fau Mayau » et rejoindre directement le circuit « Entre Lesse et Lomme ».

- **Est-il possible d'arriver en train ?**

La gare de Poix-Saint-Hubert, qui est située sur la ligne de train « Bruxelles-Luxembourg » se trouve à 1 km du circuit. Vous pouvez rejoindre facilement le point de repère n°13 « Pont Bozeau » en empruntant la route en direction de Smuid.

## Pour plus d'informations

---

- **Office du Tourisme de Libin**

Place de l'Esro 60 – 6890 Redu

Tel : 061/65.66.99

Mail : [tourisme@libin.be](mailto:tourisme@libin.be)

- **Horaires**

Ouvert pendant les vacances scolaires de 10h à 17h

Ouvert samedi, dimanche et jours fériés de mars à novembre: de 10h à 17h et de décembre à février : de 10h à 14h.

Fermé les 1er janvier et 25 décembre.